

5 135

MINISTERE D'ETAT,
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

COUNTRY ASSISTANCE STRATEGY (C.A.S.)
SECTEUR AGRICULTURE

Mars 1999

SOMMAIRE

1. Analyse de la situation du secteur agricole
 - 1.1. Situation du secteur
 - 1.2. Bilan de la coopération avec la Banque Mondiale
 - 1.2.1. Projets en cours d'exécution
 - 1.2.1.1. Le P.R.S.A.P.
 - 1.2.1.2. Le Projet de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PSAN)
 - 1.2.1.3. Le PNGT
2. Perspectives de développement du secteur de l'agriculture
 - 2.1. Orientations à moyen-terme 1998-2005
 - 2.2. Objectifs pour la période 1999-2001
 - 2.3. Eléments de stratégie
 - 2.3.1. Politique du secteur
 - 2.3.2. Actions prioritaires
 - 2.3.2.1. Les programmes prioritaires
 - 2.3.2.1.1. Le programme de fertilité des sols
 - 2.3.2.1.2. Le programme de sécurité alimentaire et de nutrition
 - 2.3.2.1.3. La modernisation de l'agriculture
 - 2.3.2.1.4. le programme de soutien aux producteurs et à leurs organisations
 - 2.3.2.1.5. le programme d'appui institutionnel
 - 2.3.2.2. Les plans d'action filières
 - 2.3.2.2.1. les cultures vivrières
 - a) Les céréales: sorgho, maïs, riz
 - b) Le Niébé
 - c) Les tubercules
 - 2.3.2.2.2. les culture d'exportation
 - a) Le coton
 - b) Les fruits et légumes
 - 2.3.2.2.3. Les oléagineux: arachide, sésame, karité
3. Recommandations spécifiques

1. Analyse de la situation des secteurs de l'agriculture et de l'élevage

1.1. Situation des secteurs

L'économie burkinabè repose essentiellement sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui fournissent à eux seuls plus de 30 % du Produit Intérieur Brut et assurent 80 % des exportations totales. La fraction économique active de la population est employée à 86 % dans l'agriculture et l'élevage, 5,8 % dans les autres activités rurales, 4 % dans l'industrie et l'artisanat urbain et 4,2 % dans les services.

Mais la principale caractéristique des secteurs de l'agriculture et de l'élevage est leur faible productivité.

En effet, l'agriculture est largement dominée par de petites exploitations familiales de 3 à 6 ha avec 3 à 5 actifs agricoles. C'est avant tout une agriculture de subsistance basée sur les céréales (sorgho, mil, maïs) qui occupent 88 % des superficies cultivées annuellement ; les cultures de rente (coton, arachide, sésame, etc...) occupent 12 % des superficies cultivées annuellement. De plus, la faible utilisation des engrais et pesticides (sauf dans le cas du coton), le faible niveau d'équipement (environ 30 % de taux de pénétration de la culture attelée) et l'application très limitée des technologies mises au point par la recherche, se traduisent par des rendements médiocres très sensibles aux aléas climatiques.

En ce qui concerne l'élevage, la conduite extensive des troupeaux demeure de loin le type le plus dominant. La productivité par animal reste faible : la production laitière est en moyenne de 1,7 litre/jour pour les bovins pendant 180 jours de lactation alors qu'il est possible d'atteindre 4 à 10 litres/jour en 280 jours (voire 300 jours) de lactation avec une bonne alimentation (apportée en complément aux pâturages naturels) doublée d'un bon suivi sanitaire. Le poids moyen de la carcasse est de 113 kg pour le bovin, 9 kg pour l'ovin et 8 kg pour le caprin alors que cette moyenne peut être augmentée respectivement à 150 kg, 15 kg et 12 kg.

L'agriculture et l'élevage sont avant tout tributaires de conditions pédo-climatiques défavorables. Les précipitations sont très irrégulièrement réparties dans le temps et dans l'espace. Les sols sont pauvres en matière organique et indiquent dans leur majorité des carences en phosphore et en azote. Les terres à vocation agricole sont estimées à 8.900.000 ha dont environ 3.500.000 ha (soit 39 %) sont cultivés annuellement. Mais dans beaucoup de provinces, celles du plateau central notamment, la pression sur les terres agricoles est très forte, avec des coefficients d'intensité culturale largement au dessus de 50 %.

Depuis le début des années 1990, de façon concertée avec les partenaires au développement, des réformes sont mises en œuvre en vue de créer un environnement institutionnel économique et politique favorable à l'insertion du Burkina Faso dans le contexte nouveau de la mondialisation de l'économie. Compte tenu de leur rôle moteur dans l'économie nationale, et au regard de leurs faibles performances actuelles constatées dans les différentes études diagnostiques, les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont au premier plan des préoccupations du Gouvernement. Les tendances négatives doivent être inversées de façon à accroître et soutenir durablement les capacités du Burkina Faso à préserver et à renforcer ses avantages comparatifs dans les nouveaux espaces économiques sous-régionaux en construction, notamment ceux de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Les réformes déjà mises en œuvre dans le cadre des PAS et du PASA-I ont permis d'enregistrer quelques résultats positifs, mais elles restent des mesures d'urgence qu'il convient de consolider durablement dans l'optique d'une vision à moyen et long terme des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Pour ce faire, le Gouvernement a entrepris, avec l'appui de ses partenaires, l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Cette stratégie qui prend en compte les analyses et les recommandations du Projet *Sahel 21*, du *Sommet Mondial de l'Alimentation* et la *Convention Contre la Désertification* s'inscrit dans la politique globale du Gouvernement, à savoir :

- ⇒ le choix d'une économie libérale tournée vers le marché
- ⇒ la poursuite des politiques tendant au respect des grands équilibres macro-économiques et financiers
- ⇒ le développement humain durable où l'Etat vise à l'horizon 2005 les objectifs ci-après :
 - accroissement du revenu par tête de 2, % à 3 % par an, le PIB/tête en termes réels passant de \$ 300 en 1994 à près de \$ 500 en 2005 ;
 - réduction du taux d'analphabétisme de 80 % à 60 % entre 1994 et 2005 ;
 - réduction de moitié de la fraction des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté : 45 % de la population a un revenu annuel par tête de moins de 41.099 Francs CFA qui est le seuil de pauvreté ;
 - l'engagement du Burkina Faso au Sommet Mondial de l'Alimentation de réduire de moitié d'ici à l'an 2010, le nombre de personnes vivant en sous-alimentation.

1.2. Bilan de la coopération avec la Banque Mondiale

1.2.1. Projets en cours d'exécution

1.2.1.1. Le P.R.S.A.P. (Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs) qui devient aujourd'hui (P.N.D.S.A. II). Le projet est financé par IDA/ Banque Mondiale pour un coût global 31,20 millions de DTS soit 12.645.454.500 FCFA avant dévaluation et 17.472.000.000 FCFA après dévaluation. L'Etat Burkinabè contribue pour 50% aux frais du personnel local. Le projet, qui a une envergure nationale, a démarré le 26/05/89. Il touche 12 DRA, emploie 1935 agents permanents sur le terrain, 109 agents permanents niveau des services centraux et 346 contractuels.

Au 31/11/97, le projet a connu un taux de réalisation financière de 86% pour le financement IDA/Banque Mondiale et 100% pour la contribution de l'Etat.

Les principales réalisations physiques sont les suivantes:

- 378 logements encadreurs pour une prévision de 400;
- 42 postes d'élevage pour une prévision de 42;
- 20 magasins d'élevage pour une prévision de 20;
- 56 parcs de vaccination pour une prévision de 56;
- 9 PAPEM pour une prévision de 9;
- 156 véhicules pour une prévision de 158;
- 2070 motos pour une prévision de 992;
- 423 mobylettes pour une prévision de 1468.

Les principales actions ayant favorisé l'exécution du projet:

- la création d'une coordination autonome pour la gestion du projet;
- le recrutement des comptables au profit des structures d'exécution et des BPAF pour faciliter l'accès des femmes aux services de la vulgarisation;
- l'octroi de crédits pour les activités génératrices de revenus des agricultrices.

Les principales actions qui ont freiné l'exécution du projet:

- la lenteur des réponses relatives aux avis de non objection dans l'exécution des marchés;
- l'allocation de fonds au titre de la contrepartie (au démarrage du projet).

1.2.1.2. Le Projet de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PSAN)

C'est dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition et pour améliorer sensiblement le statut économique de la femme rurale dans les provinces à risque d'insécurité alimentaire élevé, que le Burkina Faso, avec l'appui de la Banque Mondiale, a initié en 1992. Le projet est entré en vigueur le 1er juin 1993 et sa clôture interviendra le 31 décembre 1999. Les provinces touchées sont: Passoré, Gnagna, Namentenga, Soum, Kouritenga, Bazéga et Oubritenga. Le projet vise surtout à faire reculer la pauvreté des ménages.

Au 31 décembre 1998, la réalisation financière du projet est 4.265.083.279 FCFA soit 3.440.400.778 FCFA au compte de IDA/Banque Mondiale et 824.682.501 FCFA au compte de la Norvège.

Les principales réalisations du projet sont:

- 951 micro-projets financés pour un montant total de 1.380.373 FCFA au bénéfice de 29 842 femmes;
- 1.146 bénéficiaires ont été formés en gestion et 1.868 en technique diverses;
- 51 infrastructures HIMO réalisées pour un montant de 1.090.384.762 FCFA et 2.580 emplois créés;
- 497,5 ha de bas-fonds aménagés pour la riziculture pluviale;
- 169 latrines construites;

1.2.1.3. Le PNGT

Durant la période 1995-1998, le récapitulatif de l'exécution financière du PNGT est de 7.170.114.000 FCFA

Des résultats ont été acquis dans plusieurs domaines. Les principales réalisations ont été les suivantes :

- CES/DRS : 1903 ha de cordons pierreux réalisés, 137 fosses fumières construites ;
- Pastoralisme : 92 ha de zones pastorales restaurées, 40 km pistes/couloirs construits ;
- Aménagement de forêts classées : 45 km de délimitation, 86 km de bornage l'élevage, 1 195 ha de zones dégradées restaurées ;
- Aménagement des forêts villageoises : 45 km de délimitation, 120 ha de zones dégradées restaurées, 37.200 ha de feu précoce ;
- Reboisement: 9 pépinières créées, 210.863 plants produits, 95 ha de reboisement collectif réalisés ;
- Appui à la production végétale : 54 ha de jardins maraîchers réalisés, 8.410 kg de semences d'arachide mis en place, 16.058 kg de semences de riz mis en place, 2000 kg de semences d'anacarde mis en place ;
- Appui à la production animale : 150 ha de culture fourragère produits, 17.074 bottes de foin fauchées et conservées ;
- Infrastructures routières : 102 km de pistes entretenus ou réparés, 20 km de route construits, 305 m de digues routières construits ;
- Infrastructures hydrauliques : 12 forages réalisés, 12 puits réalisés, 9 forages réparés, 6 puits réhabilités, 3 barrages/ retenus d'eau réalisés;
- Infrastructures sociales : 2 cases maternités construites, 25 centres d'alphabétisation construits, 22 classes d'écoles construites ;
- Infrastructures économiques : 2 parcs de vaccination construits, 1 moulin installé.

2. Perspectives de développement des secteurs de l'agriculture et de

2.1. Orientations à moyen-terme 1998-2005

Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage doivent contribuer grandement à l'atteinte des objectifs globaux de développement énoncés ci-dessus. Aussi, le Gouvernement s'engage-t-il à faire de la relance de la production agro-pastorale et du développement rural, un des axes majeurs de sa politique en assignant à ces deux secteurs les grands objectifs ci-après :

- a) - *accroître la production agricole de 10 % par an au cours des dix prochaines années ;*
- b) - *contribuer à une croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3 % par personne et par an, de manière à améliorer leur niveau de vie et à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural ;*
- c) - *créer les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée : couvrir les besoins calorifiques normaux de 2.500 kcal par personne et par jour contre une couverture actuelle de 2.300 kcal/pers./j, et augmenter la consommation de viande et équivalent viande de 9,3 kg/pers./an actuellement à 21 kg/pers./an qui est la norme minimale de la FAO ;*
- d) - *généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales.*

2.2. Objectifs pour la période 1999-2001

Les contraintes actuelles de l'agriculture Burkinabè sont d'ordre structurel aggravées par les aléas climatiques et le manque de professionnalisme des acteurs. Il est donc évident que des transformations significatives ne peuvent pas être observées dans un avenir proche. L'objectif dans le court terme est donc de façonner le profil du secteur et de faciliter son insertion dans un espace économique de plus en plus ouvert et à procurer davantage de revenus aux producteurs. Il s'agira d'obtenir les caractéristiques essentielles suivantes:

- *une orientation plus poussée de la production de l'agriculture et de l'élevage sur les marchés intérieur, sous régional et international, matérialisée notamment par une proportion significativement plus élevée de producteurs agricoles et d'éleveurs produisant principalement pour le marché, et une augmentation sensible de la part monétaire des revenus agricoles ;*
- *une valorisation plus importante par le biais des industries modernes et artisanales de transformation, de conservation et de conditionnement des produits de l'agriculture et de l'élevage, localisées de préférence en milieu rural ;*
- *une plus grande prise des actions de promotion, d'appui et de services économiques agricoles par les structures communautaires décentralisées, et par les associations professionnelles, qui deviendront les interlocuteurs privilégiés de l'Etat dans la formulation des politiques sectorielles et la définition des priorités des programmes d'investissements publics dans les deux secteurs ;*
- *une amélioration sensible du statut économique de la femme rurale grâce à un accès plus aisé à la terre, aux services financiers, et aux services d'appui techniques et de gestion ;*
- *l'émergence de nouveaux types d'exploitants agricoles, plus ouverts à l'économie de*

marché et au progrès technique, matérialisée notamment par une proportion plus élevée de jeunes agriculteurs et d'éleveurs disposant d'une formation technique et de gestion agricole ;

- ***une augmentation sensible du niveau des investissements privés*** dans la *production* et la *valorisation des produits* de l'agriculture et de l'élevage, dans la *production des intrants et matériels agricoles* (semences améliorées, engrais diversifiés, produits phytosanitaires, aliments bétail, matériel agricole et d'élevage, produits vétérinaires, etc...) ;

- ***un changement qualitatif important dans les systèmes de production*** :
 - mécanisation agricole très poussée matérialisée par un taux national d'adoption de la culture attelée de plus de 50 %,
 - des exploitants soucieux de la fertilité de leurs sols avec une large diffusion des techniques de production et d'utilisation de la matière organique,
 - apparition de plus en plus marquée de véritables entreprises agricoles avec une introduction judicieuse de la motorisation agricole (mécanisation des opérations à la ferme pour répondre aux exigences de la productivité et de la qualité des produits en adéquation avec la demande),
 - une plus large application des techniques de *conservation des eaux du sol et de protection contre l'érosion* (diguettes anti-érosives, agroforesterie),
 - une plus grande *maîtrise de la gestion de l'eau* par les exploitants des périmètres irrigués,
 - une adoption plus large par les producteurs des *techniques d'alimentation rationnelle du bétail* (fauche et conservation des fourrages naturels, cultures fourragères à double fin à base de céréales à haut rendement, cultures oléagineuses, tubercules, concentrés, sous produits agro-industriels, etc...) pour accroître les disponibilités alimentaires du cheptel,
 - une bonne gestion des troupeaux avec un recours plus large à la sélection massale et une adoption progressive des techniques d'insémination artificielle et de transfert d'embryons en vue d'améliorer les performances des animaux et la productivité des troupeaux,
 - une plus grande maîtrise des affections majeures (peste bovine, péripneumonie contagieuse, cowdriose, etc...) avec la participation des cabinets privés dans les opérations de prophylaxie dans toutes les provinces avec l'octroi de mandats sanitaire,
 - une plus grande disponibilité et une plus grande accessibilité des aliments bétail suite à une production locale accrue ou à des facilités d'importation,
 - *une plus grande maîtrise de l'espace agro-pastoral* par une *application plus généralisée de l'approche « gestion des terroirs »* et une application effective de la RAF, en partant, le recul de *l'agriculture itinérante* et une meilleure organisation de *la mobilité des troupeaux*,
 - *des productions diversifiées* reflétant les potentialités de chaque région ;

- ***l'existence d'un environnement institutionnel orienté vers la promotion des investissements privés*** dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage avec la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire approprié.

2.3. Eléments de stratégie

2.3.1. Politique du secteur

Les grands axes d'orientation stratégiques ont été dégagés. Il s'agira au cours de la période, pour les Ministère de l'Agriculture et l'élevage, de :

- favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural ;
- moderniser les exploitations agricoles et d'élevage ;
- favoriser la professionnalisation des différents acteurs et renforcer leur rôle ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;

- accroître la sécurité alimentaire ;
- améliorer sensiblement le statut économique de la femme rurale ;
- recentrer le rôle de l'Etat et favoriser l'initiative privée dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

C'est autour de ces grands axes que sont définies les orientations stratégiques ci-après.

2.3.1.1. Favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural

Pour favoriser le développement d'une économie de marché en milieu rural au cours des prochaines années, les efforts des Ministères de l'Agriculture et des Ressources Animales, en collaboration avec la société civile et les bailleurs de fonds, seront prioritairement orientés vers :

- ***l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur par la mise en place d'un système efficace d'information sur les marchés, le développement des infrastructures de communication : l'Etat contribuera à l'entretien et la poursuite de l'aménagement des pistes rurales***, comme c'est le cas dans le cadre du PASEC-T et des différents projets de développement rural, pour le désenclavement des villages afin d'assurer une plus grande mobilité des produits et des acteurs du développement de l'agriculture et de l'élevage ;
- ***l'intensification des recherches en technologies agricoles en vue d'appuyer l'installation locale d'unités industrielles ou semi-industrielles de transformation pour une plus grande valorisation*** des produits des secteurs de l'agriculture et de l'élevage ;
- ***l'amélioration de l'offre de financement des activités du monde rural :***
 - *création d'un cadre institutionnel et réglementaire propice au développement du système de financement décentralisé (SFD)* pour accompagner le développement du commerce villageois : les expériences récentes en matière de collecte d'épargne et de financement par des structures financières de proximité révèlent que ce type de système financier bénéficie de la confiance des populations rurales ;
 - *accroissement du financement du secteur de l'élevage par la prise en compte des spécificités* des productions animales et leurs circuits de commercialisation ;
 - *plus grande implication des banques privées classiques* dans le financement des producteurs et éleveurs *en complémentarité avec le SFD* ;
- ***le renforcement et l'amélioration des prestations en matière de conditionnement et de contrôle de qualité des produits destinés à l'exportation*** pour préserver et améliorer leur compétitivité sur les marchés ;
- la formulation et la mise en œuvre d'une ***politique d'encouragement des travailleurs burkinabè émigrés (« diaspora ») à investir*** dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage ;
- ***le renforcement et le développement de produits à vocation commerciale partout où cela est possible et selon les avantages comparatifs*** : il est possible de développer des productions végétales et animales à valeur ajoutée élevée. L'Etat continuera d'encourager le développement et l'intensification du coton dans le Sud-Ouest et dans les régions où les conditions le permettent ; les fruits et légumes et d'autres produits tels le sésame, le niébé, le soja, le maïs, les tubercules, le sorgho rouge, etc... bénéficieront de mesures initiales

pour leur développement comme culture de rente.

- ***l'intensification et la diversification de la production animale pour la rendre plus compétitive*** : des efforts seront entrepris pour favoriser l'extension des systèmes de crédit à tous les acteurs en amont comme en aval (producteurs, commerçants, transporteurs, transformateurs, exportateurs).

2.3.1.2. Moderniser les exploitations agricoles et d'élevage

L'ambition de relancer la croissance des secteurs de l'agriculture et de l'élevage ne peut se réaliser sans une attention particulière à la modernisation des exploitations agricoles et d'élevage.

- ***Favoriser le développement de circuits privés efficaces d'approvisionnement et de distribution des équipements et des intrants*** : le Gouvernement examinera les possibilités d'une révision des tarifs douaniers et fiscaux applicables aux équipements et intrants agricoles et d'élevage, et veillera par ailleurs à assurer le contrôle de qualité. De même, des dispositions seront prises pour améliorer les capacités organisationnelles et gestionnaires du monde rural pour qu'il puisse prendre en charge les fonctions d'approvisionnement et de commercialisation. Pour ce faire, le Gouvernement procédera à la révision de la *Loi portant organisation et fonctionnement des coopératives et des groupements* et mettra en place des mécanismes nécessaires à leur appui. ***Le code des investissements agricoles*** en élaboration complétera les autres mesures initiatives qui ont été déjà prises dans le nouveau code des investissements.
- ***Favoriser le renforcement, la professionnalisation et la décentralisation du crédit*** : la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Financement du Monde Rural permettra d'améliorer l'accès des populations rurales aux services financiers classiques et décentralisés, d'organiser l'offre des services financiers et de renforcer le professionnalisme dans la gestion des systèmes financiers décentralisés.
- ***Favoriser le développement de l'artisanat de production d'équipements agricoles et d'équipements de transformation locale des produits*** de l'agriculture et de l'élevage : la disponibilité locale d'équipements et de pièces de rechange à moindre coût est un facteur favorable au développement des productions végétales et animales. Aussi, l'Etat favorisera la production artisanale par des activités d'information /formation et d'appui conseil.
- ***Renforcer et étendre l'approche gestion des terroirs*** : approche basée sur la participation et la responsabilisation des populations rurales considérées comme les principaux acteurs du développement. Outre la mise en œuvre des différents projets provinciaux à vocation gestion des terroirs, des négociations sont en cours pour une deuxième phase du programme national de gestion des terroirs en vue de renforcer cette approche. Dans les régions où le revenu monétaire est faible et irrégulier, le Gouvernement étudiera la possibilité d'intégrer à cette démarche participative des aides spécifiques à la régénération des sols et des pâturages (aménagement, enrichissement, amendement) et à l'équipement (charrettes, culture attelée, matériel d'élevage), de façon à rendre possible cette régénération et à desserrer les contraintes d'équipement pour les exploitations qui sont prêtes à en tirer parti. Les solutions retenues devront être conçues pour ne pas nuire au développement des circuits commerciaux et financiers privés, mais, au contraire, s'appuyer sur eux. ✓

- **Développer les filières animales et végétales :**

- les filières lait, viande, volailles, cuirs et peaux seront développées par le moyen de la sélection massive sur les races locales et l'amélioration génétique avec des *races exotiques stabilisées et adaptées aux conditions locales*. Par ce biais, il est possible d'augmenter de manière significative la production laitière, d'améliorer la production et la qualité des viandes destinées aux grands centres urbains et à l'exportation, d'augmenter le format des animaux de trait et d'améliorer la production et la qualité des cuirs et peaux. Par ailleurs, *les filières avicoles* seront développées en s'appuyant sur le savoir faire paysan et des programmes conséquents de lutte contre les principales maladies aviaires.

- Le développement des filières végétales (céréales, riz, coton, oléagineux, fruits et légumes) se fera par un système d'information/formation, d'appui-conseil des acteurs et du contrôle de la qualité des produits dans un cadre institutionnel propice. L'attention sera aussi portée sur les cultures dont l'émergence aux plans économique et commercial est de plus en plus perceptible (oseille à « bissap », niébé, sésame biologique...). Le plan semencier national sera mis en œuvre pour mieux organiser la production et la distribution des semences améliorées

- **Accroître les ressources alimentaires** pour les animaux *sur la base de la fauche et conservation du pâturage naturel, du développement de cultures céréalières et protéagineuses à double fin (maïs, sorgho, niébé, soja, tubercules...) et du développement de cultures fourragères pures* en commençant par les essences locales (andropogon gayanus...)

- **Améliorer la santé animale et publique avec la participation du secteur privé par :**

- dépistage et l'application des mesures de prophylaxie concernant notamment la tuberculose et la brucellose ;

- la couverture vaccinale contre la Péripleurite contagieuse bovine et le traitement des autres affections majeures telle la cowdriose ;

- le diagnostic précoce et précis des affections émergentes ainsi que le contrôle de qualité des aliments et denrées d'origine animale ;

- la lutte contre les mortalités des volailles, en particulier contre celles des pintadeaux ;

- le renforcement et l'application de la police zoosanitaire.

- **Doter les aménagements pastoraux d'un cadre juridique clair** pour permettre la modernisation progressive de l'élevage ; le code pastoral en élaboration fixera les conditions d'accès aux investissements que le Gouvernement va entreprendre. La cartographie de l'élevage devra présenter *trois grandes zones de spécialisation* :

- une *zone de naissance* couvrant essentiellement la région du Sahel qui a vocation pour un élevage pastoral intégral avec des conditions sanitaires favorables ;

- une *zone de réélevage* et d'embouche correspondant au Plateau Central ;

- une *zone d'élevage intensif* associé aux cultures végétales. Elle correspondra essentiellement aux régions Ouest et Sud où la création de fermes agricoles modernes s'appuyant sur l'élevage intensif devra être encouragée par des mesures incitatives particulières.

Par ailleurs, *l'élevage périurbain* sera également favorisé : sécurisation par une prise en compte dans les schémas directeurs des agglomérations urbaines.

- **Encourager la fixation des jeunes dans leurs terroirs** : favoriser l'accès des jeunes ruraux à la terre et encourager leur insertion dans les filières de production économiquement porteuses. L'Etat, par des mesures incitatives en collaboration avec ses partenaires, apportera son soutien à la *promotion des activités économiques, socioculturelles et sportives des jeunes ruraux dans leur milieu*, soit directement dans la production, soit dans les secteurs d'appui en amont ou en aval.

- **Développer par la formation une expertise nationale suffisante** pour soutenir les initiatives des promoteurs et favoriser le transfert technologique en vue d'accroître la technicité des producteurs : un programme pluriannuel de formation sera élaboré sur la base des besoins des acteurs publics et privés et mis en œuvre avec le concours des partenaires financiers.
 - **Développer une recherche efficace et adaptée aux besoins des producteurs** : le Gouvernement a déjà adopté un plan stratégique de la Recherche. Dans cette optique, la recherche - développement formulera les thèmes de recherche en matière de productions végétale et animale, d'équipements et intrants agricole et d'élevage à partir du diagnostic participatif conduit dans les exploitations.
- Les opérateurs privés et les organisations paysannes seront impliqués dans la démultiplication et la vulgarisation des produits de la recherche en fonction de *la typologie des exploitations*.

2.3.1.3. Favoriser la professionnalisation

Les principales orientations retenues sont les suivantes :

- Au niveau des producteurs, **favoriser l'émergence et apporter un appui à l'organisation et au renforcement des organisations professionnelles des agriculteurs et des éleveurs** : l'agriculture et l'élevage burkinabè sont appelés à dépasser le cadre de la subsistance et à aborder l'ère de l'entreprise. Ce tournant décisif peut être fortement facilité par la présence de producteurs organisés dans le cadre d'une structure bâtie remplissant les conditions de représentativité, d'autonomie et de défense des métiers agricoles et d'élevage. Dans ce cadre, la nouvelle Loi portant organisation et fonctionnement des coopératives et groupements constituera un cadre juridique approprié pour les producteurs agricoles et d'élevage. En outre, des activités d'information, de formation et d'appui-conseil basées sur une approche participative prenant en compte les besoins réels des concernés seront des ressources-clés pour la professionnalisation des producteurs. A l'effet de permettre l'émergence d'une organe de promotion des métiers agricoles et d'élevage, le Gouvernement encouragera la mise en place d'un organe de concertation et de participation des producteurs à la promotion de leurs activités. Cet organe, **chambre d'agriculture et d'élevage** ou autres selon leur choix, devra être un *outil puissant de professionnalisme et de dialogue* des producteurs agricoles avec les acteurs des autres secteurs d'activités économiques.
- Au niveau des autres intervenants en amont et en aval, **favoriser la professionnalisation des acteurs du secteur privé en matière d'approvisionnement, de commercialisation, de transformation et de financement** : dans le cadre du désengagement de l'Etat et du processus de décentralisation en cours, les différents acteurs privés auront une place de choix dans l'ensemble des opérations de développement et de leurs services d'accompagnement. L'Etat apportera son appui à toutes les unités économiques ayant pris la relève des fonctions jadis assumées par lui, afin de renforcer leur compétitivité au niveau national et sous-régional. Aussi, il fournira son appui à la privatisation de la profession vétérinaire et soutiendra toutes les initiatives.

Une telle politique vise le renforcement du rôle du secteur privé dans le développement des principales filières animales et végétales. Le Burkina Faso en tirera des avantages économiques certains, ce qui lui permettra de consacrer les ressources publiques au développement des infrastructures sociales, au renouvellement de son patrimoine productif et à la protection de son environnement.

- La réglementation que l'Etat mettra en place, en concertation avec les partenaires du secteur privé et les organisations propres des producteurs, veillera à assurer une concurrence ouverte, loyale et responsable à l'égard des intérêts du monde rural. Dans ce sens, les parties prenantes devront convenir d'une charte de bonne conduite.

2.3.1.4. Assurer une gestion durable des ressources naturelles

Afin de permettre la relance effective de la production agro-pastorale, le Gouvernement se propose de :

- ***favoriser la récapitalisation de la fertilité des sols*** : la stratégie de gestion intégrée de la fertilité des sols en finalisation est partie intégrante de celle en cours sur la croissance agricole durable. Elle accorde une place de choix à l'utilisation à grande échelle du Burkina Phosphate comme fumure de fond en association avec les techniques complémentaires (matière organique, CES/DRS, etc...).

Il s'agit d'une action de grande envergure devant permettre la régénération des sols cultivés et de créer les conditions pour une sédentarisation et une intensification des productions agricoles et d'élevage.

La stratégie opérationnelle de mise en œuvre de cette action de grande envergure existe et un projet pilote est en cours de formulation avec la contribution de nos partenaires au développement.

- ***Lutter contre la désertification***

Le Burkina Faso s'est très tôt engagé dans la protection de l'environnement. Déjà en 1970, il avait élaboré et mis en œuvre le Programme National de Lutte contre la Désertification qui sera suivi du lancement des « *Trois Luttes* » en 1985 contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois et la divagation des animaux. Plusieurs autres actions seront menées à travers le *Plan National de Lutte contre la Désertification (1986)*, le *Programme National de Gestion des Terroirs (1992)*, etc...

Le Burkina Faso, pays fortement touché par le phénomène de la désertification, a signé et ratifié la *Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification* adoptée le 17 Juin 1994 à Paris.

Conformément aux recommandations de Rio et plus particulièrement aux dispositions de l'Agenda 21, le *Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CO.NA.GES.E.)* a été créé pour le suivi de leur mise en œuvre au plan national. Le CONAGES.E qui est en outre chargé de la capitalisation et de la diffusion des informations environnementales coordonne actuellement l'élaboration du *Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification du Burkina* (instrument de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification) et de la *Convention sur la Biodiversité*.

Toutes ces actions de lutte contre la désertification s'inscrivent dans le cadre global du *Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)* qui constitue l'Agenda 21 du Burkina, outil d'orientation de la politique gouvernementale en matière d'environnement.

Le Gouvernement maintiendra cette orientation pour les années à venir tout en développant l'approche participative et pluridisciplinaire qui responsabilise les communautés rurales pour une bonne gestion du capital forestier et des pâturages prenant en compte la problématique foncière.

- ***Responsabiliser les populations pour une meilleure gestion des ressources naturelles*** : Partant du constat de résultats mitigés des projets de développement de type productiviste,

Le Burkina Faso a élaboré, testé et mis en œuvre à partir de 1992, une approche de développement rural dite « *Gestion des terroirs* ». L'approche qui se veut participative, multisectorielle, pluridisciplinaire, concertée, ascendante et décentralisée au niveau villageois, place au centre de sa démarche les communautés rurales qui elle responsabilise entièrement pour la gestion des ressources naturelles au terroir ainsi que l'identification et la réalisation de petits projets de développement socio-économique au niveau local. Elle a été expérimentée par une quarantaine de projets et le bilan fait en 1995 est largement positif. Le Gouvernement, fort de ces résultats, proposera à ses partenaires financiers une extension géographique de cette approche pendant la deuxième phase du PNTG en préparation, l'objectif étant de couvrir à l'horizon 2010 les huit mille (8000) villages du pays.

Le processus de décentralisation en cours vient renforcer cette stratégie de participation des populations au développement des différentes localités. Toutes ces dispositions devront, à court terme, favoriser le développement de la coopération décentralisée et la mise en place des systèmes de financement décentralisés.

Un vaste programme de cartographie pédologique du pays par province, aux échelles de 1/50.000^e et 1/100.000^e, pour un inventaire exhaustif des ressources en sols est également en cours. Il permet de déterminer les aptitudes culturales des terres et de mieux orienter les actions de mise en valeur.

• **Renforcer la sécurisation foncière :**

Avec l'accroissement de la population et l'augmentation du cheptel, la pression sur le foncier devient de plus en plus forte, exacerbant la concurrence sur cette ressource naturelle et créant des conflits et une insécurité foncière croissante. Pour favoriser les aménagements et les investissements productifs et faciliter à tous l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, le Gouvernement a entrepris dès 1984 une refonte totale de la législation foncière. Ainsi, en plus de la Loi portant RAF qui organise l'aménagement et la gestion du Domaine Foncier National (D.F.N.), des textes de loi (codes) régissant des secteurs spécifiques ont été pris :

- Code de l'environnement ;
- Code forestier ;
- Code minier ;
- Code de l'eau

D'autres sont en cours d'élaboration :

- Code pastoral ;
- Code des investissements agricoles

* **le plan foncier rural** : l'expérience en cours actuellement au Ganzourgou (dans le cadre du Projet de Développement Local du Ganzourgou : PDL/G) sera prise en compte dans les activités de la deuxième phase du PNTG.

Toute cette législation, harmonisée avec le processus de décentralisation en cours, vise à assurer la sécurisation foncière aux exploitants, condition sine qua non à l'intensification effective des productions agricoles et de l'élevage. Une vaste campagne d'information sur ces différentes lois sera menée pendant l'année 1998.

En ce qui concerne les zones aménagées par l'Etat, des dispositions seront prises en vue de délivrer aux producteurs installés sur ces périmètres, des titres de jouissance garantissant leur sécurisation foncière et l'utilité publique ayant justifié l'aménagement.

2.3.1.5. Accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle

PNTG 2

La croissance de la production agricole est certes le facteur essentiel pour assurer la sécurité

alimentaire des populations, mais il n'est pas suffisant.

Pour lever les contraintes de la sécurité alimentaire, l'Etat s'emploiera à :

- **élaborer une stratégie de sécurité alimentaire des zones chroniquement déficitaires axée sur :**
 - la promotion de cultures à cycle court et à double usage (alimentation humaine et animale) comme le niébé ;
 - le développement des cultures de contre saison autour des plans d'eau existants dans ces zones (cultures maraîchères intensives ;
 - la promotion des activités génératrice de revenus : artisanat, petit élevage (embouche de petits ruminants, aviculture, etc...) ;
 - etc...
- **établir des bilans vivrier et alimentaire** en lieu et place du bilan céréalier actuel qui reste insuffisant pour cerner les besoins alimentaires réels des populations ;
- soutenir la réalisation d'études visant à **actualiser la norme officielle de consommation** de 190 kg par personne et par jour qui date depuis 1960, et le niveau des besoins calorifiques estimé aujourd'hui à 2.300 kcal par personne et par jour ;
- **promouvoir les créations culinaires et d'aliments nouveaux ;**
- **renforcer l'éducation nutritionnelle** des populations de manière à favoriser la consommation d'aliments variés ;
- **renforcer l'efficacité du système d'information sur les marchés (SIM, bourses...)** ;
- **encourager la collecte, le traitement et une large diffusion des informations** relatives aux flux intérieurs et frontaliers des denrées alimentaires, notamment les céréales ;
- **élaborer des politiques et programmes adaptés aux groupes particulièrement défavorisés ;**
- **encourager le développement de systèmes de crédits adaptés aux conditions et aux réalités du milieu rural ;**
- favoriser le **développement des réseaux locaux de distribution et d'approvisionnement** des produits alimentaires.

2.3.1.6. Améliorer sensiblement le statut économique de la femme rurale

Pour créer les conditions favorables à un véritable épanouissement économique et sociale de la femme rurale, les actions suivantes seront développées :

- **renforcer les activités rémunératrices des femmes** à travers les institutions de crédit ciblées ;
- **faciliter l'accès des femmes aux périmètres aménagés et soutenir leur encadrement technique ;**

- poursuivre et **renforcer la formation technique des femmes rurales** dans les secteurs porteurs et créer les conditions favorables à leur meilleure organisation associative ;
- poursuivre et **renforcer les programmes de mise en place d'infrastructures socio-économiques de base** (puits et forages, centres de soins, écoles, moulins, presses à karité et équipements spécifiques, etc...) et dont on sait que l'existence permettra l'allègement des tâches quotidiennes de la femme rurale ;
- **renforcer l'alphabétisation fonctionnelle au niveau des femmes rurales ;**
- **favoriser l'implication effective de la femme dans la vie socio-économique et culturelle de la communauté rurale.**

2.3.1.7. Recentrer le rôle de l'Etat et favoriser l'initiative privée dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage

Les grandes orientations de l'Etat dans ce domaine seront de :

- poursuivre *le désengagement progressif et responsable de l'Etat* des activités de production et de commercialisation et *leur transfert au secteur privé* : opérations de crédit, d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles et d'élevage, fourniture de services au monde rural (certains actes de la profession vétérinaire, conseils agricoles, etc...). Le désengagement de l'Etat doit être préparé pour ne pas créer un vide préjudiciable aux différents acteurs ; *ce désengagement doit être accompagné d'une stratégie de développement du secteur privé* ;
- *réguler les mécanismes du marché et arbitrer l'affectation des ressources* : le Gouvernement prendra la mesure des forces économiques et fera des choix stratégiques pour *une plus grande synergie* des forces vers des *objectifs communs* en vue de *maximiser le bénéfice collectif*. Les besoins de régulation apparaîtront nécessairement *à cause de la diversité et de la multiplication des acteurs et des échanges avec parfois des intérêts antagonistes*.
- *poursuivre les réformes institutionnelles* déjà engagées dans le cadre du PASA, en particulier les privatisations et la libéralisation du commerce et des prix ;
- *repenser la logique d'intervention des projets* en accordant une *attention particulière à leurs impacts, leur durabilité et les voies et moyens pour assurer une relève efficace de l'Etat* ;
- *développer les ressources humaines par une meilleure gestion et par l'alphabétisation et la formation des acteurs du développement* ;
- *recentrer le rôle de l'Etat sur les missions exclusives de service public* et à titre transitoire sur certaines missions non exclusives non encore assurées par le secteur privé. Ainsi, l'Etat exercera ses prérogatives à travers *les fonctions d'orientations, de suivi et d'évaluation, de réglementation et de contrôle, et d'appui-conseil en vue de susciter l'adhésion du secteur privé au développement du secteur agricole. Pour ce faire, les départements en charge de l'Agriculture et des Ressources Animales seront restructurés* ;

les nouveaux organigrammes privilégieront la déconcentration des services avec plus d'effectifs au niveau régional et provincial pour mieux répondre aux attentes des producteurs et de leurs organisations : l'appui-conseil sera diversifié et modulé en fonction des filières et des types d'exploitations ;

- le renforcement de la recherche agricole, zootechnique et vétérinaire en vue de mettre à la disposition des producteurs des techniques performantes et des variétés et races productives et répondant aux exigences de la demande intérieure et extérieure.

Certaines mesures d'accompagnement telles le développement des infrastructures de communication, la concertation à tous les niveaux, la maîtrise de l'eau, ***l'amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques afférentes aux activités dans les deux secteurs***, le développement des structures de commercialisation des produits, la prise en compte des zones rurales dans les schémas directeurs d'électrification, seront mises en œuvre concomitamment pour permettre un développement harmonieux et conséquent de l'agriculture et de l'élevage.

2.3.2. Actions prioritaires

Les orientations contenues dans le DOS constituent des choix d'ordre politique pour le secteur de l'agriculture et de l'élevage qui seront traduits par des actions concrètes. Dans ce cadre, cinq programmes transversaux et six filières prioritaires ont été retenus.

2.3.2.1. Les programmes prioritaires

2.3.2.1.1. Le programme de fertilité des sols

Problématique

Au Burkina Faso, la pauvreté naturelle des sols en éléments minéraux de base est aggravée par une pratique d'une agriculture "minière", utilisant peu d'engrais.

- Objectifs opérationnels
 - développement de l'exploitation des ressources agro-minérales;
 - accroissement de la production de fumure organique;
 - accroissement de l'utilisation combinée des amendements Burkina phosphate et matière organique
 - facilitation de l'accès aux intrants
 - réduction de l'instabilité des prix des produits agricoles
 - mise en place d'un système efficace d'information sur le marché des prix des intrants et des produits agricoles

Stratégies à mettre en œuvre

La stratégie de ce programme vise à relever le niveau de fertilité des sols et à assurer une production agricole durable

Principales actions à entreprendre

- accroître les investissements dans la production des amendements agro-minéraux
- accroître la transformation des déchets agro-industriels et des résidus de récolte
- réduire les coûts des intrants agricoles
- renforcer les systèmes d'information existants sur le marché des intrants et des produits agricoles

Mesures d'accompagnement

- la sécurité foncière

- le désenclavement
- le financement du monde rural
- la mécanisation agricole

2.3.2.1.2. Le programme de sécurité alimentaire et de nutrition

Problématique

L'examen des caractéristiques et de l'évolution de l'alimentation que la situation alimentaire et nutritionnelle au Burkina demeure encore préoccupante au plan des disponibilités, de l'accessibilité et de la stabilité des produits alimentaires.

Objectifs opérationnels

Il s'agira à terme de réunir les conditions permettant à l'ensemble des ménages burkinabè d'accéder à tout moment à une alimentation suffisante, saine et équilibrée.

Stratégies à mettre en oeuvre

- baser essentiellement la sécurité alimentaire sur la production nationale
- mettre en oeuvre un programme fonctionnel d'éducation nutritionnelle

Principales actions à entreprendre

- consolider les programmes et projets en cours sur la sécurité alimentaire
- maîtriser les importations alimentaires
- mettre en oeuvre des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté
- mettre en oeuvre un plan opérationnel de prévention et de gestion des crises alimentaires

Mesures d'accompagnement

- actualiser et exécuter la Plan d'Action National sur la Nutrition

2.3.2.1.3. La modernisation de l'agriculture

Problématique

L'agriculture burkinabè est une agriculture de subsistance (sauf dans le cas du coton et du haricot vert) donc une agriculture arriérée et qui ne pourra pas supporter la concurrence.

Objectifs opérationnels

- accroissement de l'utilisation des intrants agricoles et du taux d'utilisation de la mécanisation agricole
- transformation plus accrue des produits agricoles
- contribution à l'émergence de nouveaux types de producteurs agricoles
- l'existence de circuits de commercialisation

Stratégies à mettre en oeuvre

- favoriser l'émergence et la consolidation de systèmes de production intensif
- une exploitation judicieuse des avantages comparatifs
- la création de conditions favorables à l'épanouissement du secteur privé
- le soutien à un fonctionnement plus dynamique des marchés intérieurs et extérieurs
- accroissement des infrastructures rurales

Principales actions à entreprendre

- la maîtrise de l'eau et de l'irrigation
- la mécanisation et l'équipement des exploitations agricoles
- l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des intrants agricoles
- conseil et appui technique aux producteurs

- la transformation locales des produits agricoles

Mesures d'accompagnement

- l'accroissement du taux d'alphabétisation des producteurs
- l'amélioration de la sécurité foncière
- le renforcement de l'organisation des professionnels du secteur agricole

2.3.2.1.4. le programme de soutien aux producteurs et à leurs organisations

Problématique

Dans le cadre du PASA, l'Etat se désengage des secteurs d'approvisionnement, de production et commercialisation en faveur du secteur privé. D'un autre côté, il faut noter la dynamique nouvelle qui anime actuellement le monde paysan et qui est à l'origine de la constitution de plusieurs organisations telles que la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP), le Conseil National des Professionnels Agricoles (CNPA), l'Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina (UNJPAB). Mais cette dynamique demeure embryonnaire et des actions en faveur de la professionnalisation dans le secteur agricole est nécessaire.

Objectifs opérationnels

- appui à l'émergence et à l'organisation des OPA
- appui au renforcement des OPA
- appui au développement de l'initiative privée

Stratégies à mettre en oeuvre

- appui à l'organisation institutionnelle des producteurs
- actions en faveur de l'augmentation des capacités internes des acteurs et de leurs organisations
- actions en faveur du développement de l'initiative privée

Principales actions à entreprendre

- création d'un cadre juridique appropriée à l'émergence des OPA
- appui à l'organisation des OPA
- dynamisation des OPA existants
- mise en place d'un système d'information approprié pour les OPA
- formations appropriées aux OPA et à leurs membres
- création d'un cadre incitatif à l'initiative privée
- assainissement des circuits commerciaux des intrants et des produits agricoles
- financement de production, de la transformation et de la commercialisation dans le secteur agricole

Mesures d'accompagnement

- politique de soutien au programme
- politique de renforcement institutionnel

2.3.2.1.5. le programme d'appui institutionnel

Problématique

La mise en oeuvre des réformes économiques et structurelles entreprises dans le cadre du PASA conduit à la redéfinition des rôles des différents acteurs du développement agricole et à la réorganisation des services agricoles. Cette adaptation des structure et de leurs méthodes d'intervention passe par le renforcement de leurs capacités.

Objectifs opérationnels

- renforcement des capacités et des compétence de l'Etat pour les fonctions d'orientation, de suivi et

évaluation, de réglementation et de contrôle, d'appui-conseil

- soutien à la création de structures et de cadres de concertation entre acteurs du secteur agricole

Stratégies à mettre en oeuvre

La principale stratégie consiste en l'amélioration de l'efficacité du cadre institutionnel en vue de la rationalisation dans la gestion des ressources humaines.

Principales actions à entreprendre

- concevoir et mettre en place un plan de formation du personnel du Ministère: conception et suivi des programmes
- poursuivre la description des postes et des profils des agents
- promouvoir l'expertise nationale

2.3.2.2. Les plans d'action filières

2.3.2.2.1. les cultures vivrières

a) Les céréales: sorgho, maïs, riz

Problématique

- incapacité du pays à couvrir ses besoins de consommation par la production nationale
- présence de zones chroniquement déficitaires
- augmentation de la consommation urbaine (surtout en riz)

Objectifs opérationnels:

L'objectif est d'accroître la production nationale de céréales afin de couvrir les besoins de consommation des populations

Stratégies à mettre en oeuvre

La stratégie globale visera à maîtriser l'extensification des cultures et la dégradation des sols par des approches "gestion des terroirs", la maîtrise de l'eau pour sécuriser et intensifier la production agricole, l'organisation d'un système performant de stockage, de transformation et de commercialisation des céréales et produits dérivés.

Principales actions à entreprendre

- mieux appréhender la demande alimentaire
- garantir la disponibilité et la qualité des produits agricole
- améliorer les circuits de l'information: CIM, bourses des céréales
- mettre en oeuvre un cadre des investissements favorable à l'agro-alimentaire
- clarifier le rôle de l'Etat dans la gestion des crises alimentaires

b) Le Niébé

Problématique

Les informations disponibles indiquent le niébé peut contribuer de manière significative à l'amélioration de la sécurité alimentaire et du revenu des populations

Objectifs opérationnels

L'objectif est d'arriver à un taux d'accroissement annuel de la production de 10% pour le niébé

Stratégies à mettre en oeuvre

La stratégie consiste à intensifier la culture du niébé en vue de conquérir les marchés intérieurs et régional

Principales actions à entreprendre

- vulgarisation de variétés performantes et adaptées
- appui-conseil dans la protection des cultures et des récoltes

c) Les tubercules

Problématique

Cette filière se révèle particulièrement intéressante pour contribuer à:

- l'accroissement de la sécurité alimentaire des populations
- l'amélioration des revenus en milieu rural

Cependant, aucun plan de développement concernant cette filière n'a été élaboré

Objectifs opérationnels:

L'objectif est de porter le taux d'accroissement annuel de production de l'ignam à 10% et celui de la patate à 20%.

Stratégies à mettre en oeuvre

- accroissement de la productivité
- amélioration du fonctionnement des marchés
- organisation des producteurs

Principales actions à entreprendre

- améliorer et vulgariser des techniques de production et de conservation
- améliorer les variétés
- la collecte et la diffusion des informations sur les marchés

Mesures d'accompagnement

- amélioration des infrastructures rurales

2.3.2.2.2. les cultures d'exportation

a) Le coton

Problématique

Le coton est le principal produit agricole d'exportation au Burkina. Il est aussi l'une des principales bases de promotion du secteur industriel.

Objectifs opérationnels:

L'objectif est de maintenir la tendance à l'accroissement de la production de coton tout en préservant les terres de l'épuisement et de la dégradation

Stratégies à mettre en oeuvre

La stratégie repose sur la hausse des rendements de coton.

Principales actions à entreprendre

- intensification de la production de coton (mécanisation des exploitations, formation des producteurs)
- mise en place d'un dispositif de contrôle de la qualité des intrants agricoles
- augmentation de la capacité d'égrenage
- appui à la recherche

Mesures d'accompagnement

Stratégies à mettre en oeuvre

La stratégie opérationnelle repose sur 3 axes:

- l'adaptation et le transfert de technologie
- la promotion commerciale
- l'assainissement des entreprises et la professionnalisation des acteurs

Principales actions à entreprendre

- adaptation des techniques de production des produits horticoles
- mise en place d'un service d'appui-conseil au profit des horticulteurs
- création d'un environnement incitatif en faveur des entreprises du secteur
- appui au développement de la logistique export
- appui à la promotion commerciale dynamique et organisée
- appui à l'organisation des acteurs de la filière
- appui à la professionnalisation des acteurs de la filière
- assainissement des entreprises en difficulté

Mesures d'accompagnement

- soutien de l'Etat à la production, à la commercialisation et à la transformation

2.3.2.2.3. Les oléagineux: arachide, sésame, karité

Problématique

Les résultats de la recherche en arachide sont appréciables mais très peu exploités. D'un autre côté, les productivités actuelles de sésames et d'arachide sont très faibles. La transformation industrielle de l'arachide et le sésame n'est pas du tout transformé. Les interventions des acteurs de la filière karité se réduisent à la collecte et à l'expédition des produits.

Objectifs opérationnels

L'objectif est de faire contribuer la filière "oléagineux" à l'amélioration des revenus des producteurs et à la monétarisation de l'économie rurale par un appui à la production, à la commercialisation, à la transformation et à la professionnalisation des acteurs de la filière.

Stratégies à mettre en oeuvre

C'est la relance de la filière par la filière "oléagineux" par

- la relance de la production des variétés cultivées,
- l'amélioration de la collecte du karité,
- l'appui à la transformation, à la commercialisation;
- appui à la professionnalisation de la filière

Principales actions à entreprendre

- promotion de la production des oléagineux
- amélioration de la transformation des oléagineux cultivés et du karité en beurre
- relance de commercialisation des oléagineux
- appui à l'organisation des producteurs
- appui technique aux producteurs

Mesures d'accompagnement

- promouvoir la création du conseil oléagineux au Burkina (COB)
- définir les normes de qualité à l'exportation des produits oléagineux

3. Recommandations spécifiques

La mise en œuvre d'une telle stratégie suppose l'implication de tous les acteurs : l'Etat, Bailleurs de fonds, Privé, ONG, Société civile. De même, il est indispensable de poursuivre les actions d'assainissement et d'amélioration institutionnelle des différents domaines concernés de manière à créer les conditions économiques et organisationnelles favorables à l'opérationnalisation concrète de cette stratégie.

D'ores et déjà, la libéralisation de l'économie et la responsabilisation de tous les acteurs par le processus de la professionnalisation et de la décentralisation constituent des priorités nationales indispensables à la réalisation des objectifs du Document d'Orientations Stratégiques.